

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 20/02/17  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 16/03/17  
Affichage le : 06/04/17  
Transmission préfecture le : 06/04/17  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20170324-lmc197081-DE-1-1  
Du : 06/04/17  
Délibération exécutoire le : 06/04/17

**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 24 mars 2017

**POLITIQUE A03 MOBILITÉ DURABLE  
CENTRE D'EXPLOITATION ROUTIER D'ORGEVAL  
TRAVAUX DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT  
(RÉFECTION DES SOLS ET DE LA STRUCTURE)  
ET CRÉATION D'UN STOCKAGE À SEL COUVERT**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M JEAN-FRANÇOIS RAYNAL ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente, et notamment son article 40, pour l'approbation des opérations de travaux, à l'exception des opérations de plus de 1 000 000 € HT,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Adopte l'opération de travaux consistant en la rénovation des sols et de la structure du bâtiment ainsi que la création d'un stockage à sel couvert pour un montant global prévisionnel de 250 000 € TTC et décide de l'individualisation de l'autorisation de programme correspondante.

Autorise le Président du Conseil départemental à effectuer au nom du Département toutes demandes d'autorisation de construction ou d'aménagement et à signer les actes et tous les documents à intervenir concernant cette opération.

Dit que les travaux seront imputés au chapitre 23 article 231318 du budget départemental

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 24 mars 2017

### **CENTRE D'EXPLOITATION ROUTIER D'ORGEVAL TRAVAUX DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT (RÉFECTION DES SOLS ET DE LA STRUCTURE) ET CRÉATION D'UN STOCKAGE À SEL COUVERT**

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (37) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Janick Géhin, Marie-Cécile Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (5) : Christine Boutin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Laurence Trochu.